

Bulletin du 13 septembre 2022

Les nouveautés par rapport au bulletin du 18 août sont indiquées en rouge.

RESUME

Culture	Organisme/soin	P	I	Intervention
Betteraves	Pourriture avant récolte	■	■	Délimitation avant récolte
Maïs	Chrysomèle	■	■	Interdiction maïs après maïs dans certaines régions
Colza	Altises	■	■	Contrôle dans les parcelles tardives
Interculture		■	■	Mise en place des couverts en l'espace de 7 sem.
Herbages	Rumex	■	■	Interventions
	Météo des prés	■	■	

P=Présence (■=aucun ; ■=faible ; ■=fréquent) I=Intervention (■=peu de cas ; ■=à surveiller/à prévoir ; ■=suivi impératif).

L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité du signataire. N'utiliser que des produits de traitement des plantes homologués, des liens plus précis se trouvent sur [notre site](#). Respecter scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette en particulier en ce qui concerne la protection personnelle.

Le détail des exigences d'utilisation des produits est résumé dans un [fichier Excel](#) et **les fiches techniques AGRIDEA**.

Suivi des insectes d'automne du colza (FT 6.61-62 ; [vidéo](#))

Divers insectes se nourrissent des plantes de colza. Si la cuvette jaune permet de suivre les vols des différents insectes, la nécessité d'intervention se jugera en fonction des dégâts sur les plantes. Une [fiche en ligne](#) permet de déterminer les insectes capturés dans la cuvette.

- **Altises adultes (petites ou grandes)** : trou ou défoliation des cotylédons. Dès que les vraies feuilles sont bien développées, une intervention n'est généralement plus nécessaire vu que la croissance compense les pertes de végétation. Les conditions de croissance de cette année sont généralement bonnes. [vidéo](#)
- **Larves d'altises** : perforation des pétioles et potentiellement destruction du cœur durant l'hiver. Les larves d'altises apparaissent généralement dès le mois d'octobre et une intervention au début de la visibilité des dégâts (dès fin octobre) permet de protéger la culture. Seuil : 7/10 plantes porteuses de larves, le contrôle par [Berlese](#) à fin octobre est fortement conseillé (seuil : 2 à 5 larves/plante). [vidéo](#)
- **Larves de tenthrèdes** : larves noires qui mangent les feuilles de colza. Les dégâts apparaissent au mois de septembre généralement par foyer.
- **Charançon du bourgeon terminal** : destruction durant l'hiver du cœur des plantes de colza par la larve. Le redémarrage au printemps en port buissonnant des plantes est le signe d'une potentielle présence de larves de charançon. L'adulte est rarement visible, seule la présence dans la cuvette permet de décider d'une intervention (seuil 10 captures en 3 jours). [vidéo](#)

Insectes du colza capturés dans les pièges	Longueur de l'insecte (mm)	Insectes	
		automne	printemps
méligèthes	1.5-2.5	noir brillant	
petites altises	2.3	noir ou noir/jaune	
grosse altise	3.5-4.5	noir-bleuâtre pattes claires	
bourgeon terminal	2.5-3.2	peu poilu, bout des pattes roux, tache claire sur le dos	
baris	2.5-5	noir brillant, corps long	
tige du chou	2.5-3.5	poils roux/gris, bout des pattes roux, tache claire sur le dos	
tige du colza	3.5-4	gris, pattes noires	
des siliques	2.5-3	gris, pattes noires	



Informations PA 2023 :

4 Video Agridea : [mesures PER](#), [contributions sans PPh et sans herbicide](#), [sol](#) et [biodiversité](#)

Fiches d'information : [ProConseil](#) et [Agridea](#)

Céréales

Choix des variétés

Les résultats des essais variétaux blé de Swissgranum sont maintenant [en ligne](#).

Les caractéristiques des variétés peuvent être complémentaires et dans un mélange au champ donner ainsi plus de sécurité dans la production. Il semble qu'en outre, la résistance aux maladies des variétés pourrait être prolongée. Afin de faciliter le choix d'éventuels mélanges que l'on fera directement au semis, un [fichier Excel](#) est disponible. En ce qui concerne le blé, il est important de prendre en considération la classe de panification et la précocité dans le choix des variétés à mélanger. Si le blé est semé après du maïs, pour prévenir la [fusariose](#) et les mycotoxines sur les épis en 2023, semer des [variétés](#) peu sensibles (Montalbano, Arina, Spontan). En semis sans labour, le risque est accru et le broyage des chaumes peut limiter les risques.

La liste des variétés BIO est disponible sous [Bioactualités](#).

Semis

Afin de prévenir les pertes de rendement dues à la [jaunisse nanisante](#), le semis de l'orge se fera dès le 5 octobre pour les régions en dessous de 700 m. Les semis avant cette date, favorisent le transfert du virus par les pucerons des cultures de maïs ou des couverts avec graminées vers les nouveaux semis (voir [vidéo](#)). La destruction des repousses de céréales permet également de limiter ce transfert. Lors de semis direct dans un couvert composé partiellement de graminées, il est essentiel de détruire le couvert avant le semis.

	semer après le ...
Orge > 700m	fin sept.
Orge < 700 m	5 oct.
Triticale et seigle	5 oct.
Blé	10.oct

BETTERAVES

Arrachage des betteraves montées

Pour éviter la production de graines, les betteraves montées doivent maintenant être **évacuées de la parcelle** afin d'éviter que les réserves de la tige permettent la production de graines viables. Ceci est particulièrement important pour les variétés SMART, qui seront difficilement contrôlées dans les autres cultures de la rotation. En cas d'intervention contre les maladies, le port de gants et des pantalons longs permettront de limiter le contact avec les fongicides foliaires.

Cercosporiose (FT [3.53-54](#))

Des symptômes de [cercosporiose](#) sont visibles sur quelques parcelles, **mais la progression de la maladie est freinée par les nuits maintenant fraîches et la moindre sensibilité des variétés actuelles.**

Le seuil d'intervention ou de renouvellement de la protection est maintenant de 1 à 2 petits foyers/ are ou 1 foyer plus important dans la parcelle. **La dernière intervention se fera au plus tard 6 semaines avant l'arrachage. Il n'est maintenant plus utile d'ajouter du cuivre dans les interventions.**

Retrait de certains fongicides

Cyproconazole <30.6.23	Agora SC, AmistarXtra
Propiconazole <1.7.22	Avenir Pro

Diverses **substances alternatives** sont utilisables dans les betteraves en réduction d'utilisation des produits phytosanitaires. Une liste des substances disponibles qui précise les effets et les coûts est [en ligne](#). Laisser un témoin non traité pour évaluer l'efficacité des interventions.

Jaunisses virales et SBR

La situation est très variable d'une région à l'autre. La décoloration due aux [viroses](#) est maintenant cachée par le jaunissement provoqué par le syndrome des basses richesses (SBR). Les précipitations permettront de recréer un bouquet foliaire mais la mise en réserve de sucre risque d'être légèrement pénalisée.

Contrôles avant récolte

Les parcelles fortement touchées par les maladies du feuillage (cercosporiose ou virose) devraient si possible être récoltées rapidement. Cela évite que les betteraves forment de nouvelles feuilles et utilisent leur réserve de sucre dans la racine.



Sur les parcelles touchées par la pourriture ([nématodes](#), [rhizoctone](#), [rhizopus](#), ...), il est important de bien délimiter les zones p. ex. en broyant les feuilles avant la récolte. De cette manière, on évitera de récolter les zones avec pourriture. La sucrerie tolère 10% de betteraves partiellement pourries dont un maximum de

6% de betteraves totalement pourries.

Sur les parcelles de betterave **Convivo**, la lutte contre d'éventuelles repousses doit pouvoir être assurée, il s'agit donc d'éviter les cultures hautes comme le tournesol ou le maïs. Les expériences montrent que l'application d'hormones n'est pas toujours suffisante lorsque le gel ne détruit pas les racines restées au sol.

Souchet comestible

Surveiller la présence de [souchet comestible](#) (plante ressemblant à une graminée avec la base de la tige triangulaire) dans les parcelles. Le souchet produit de petits tubercules qui, se retrouvant sur les récolteuses, peuvent contaminer de nouvelles parcelles. Pour éviter ces contaminations, il est important d'avertir l'entreprise de travaux agricoles et de récolter les parcelles touchées en fin de saison. Les moyens de lutte sont réduits, il est donc important de prendre toutes les mesures préventives. La SPP est à disposition pour un conseil sur les parcelles concernées (voir [vidéo](#)).



MAÏS

Ravageurs

Des pièges à [Chrysomèle](#) ont été relevés dans toutes les régions de Suisse avec de nombreuses captures dont certaines influenceront les rotations dans le canton de Vaud.

[Lien](#) sur les zones délimitées autour des sites avec captures (**carte avec localisation précise des pièges**):

- Versoix,
- Prangins,
- Bière,
- Evionnaz,
- Mont-Vully,
- Remaufens,
- Villars-sur-Glâne,

Les restrictions de rotation en 2023 s'appliqueront donc sur toute La Côte, le Pied du Jura (10 km autour de Bière), les régions limitrophes aux captures fribourgeoises (Cudrefin, Montmagny, Salavaux, Faoug ou Palézieux, Maraçon, Servion, Forel, Puidoux, Les Monts de Corsier) et valaisannes (Bex, Ollon, Aigle, Versvey). Dans les autres régions, aucun insecte n'a actuellement été identifié.

Dans les régions concernées, il est interdit de cultiver deux années de suite du maïs (y compris maïs en seconde culture) afin d'éviter la survie des larves qui se nourriront principalement de racines de maïs au printemps 2023. Les zones concernées seront précisées ultérieurement par l'inspectat phytosanitaire.

Les dégâts de [pyrale](#) sont maintenant visibles. Pour estimer leur importance, observer 5 x 10 plantes par parcelle. Saisir le haut de la tige et arquer-la. Si elle est attaquée, elle casse. La présence de sciure à l'aisselle des feuilles permet de confirmer le diagnostic. **Sur les maïs souffrant de la sécheresse, il est par contre important de contrôler la présence de sciure, les plantes sont très fragiles.**



COLZA

Désherbage (FT 6.31/32)

Lors d'un semis après une céréale grêlée, une intervention spécifique contre les graminées est à prévoir si la parcelle n'est pas labourée. Les produits n'ont qu'une efficacité foliaire, l'intervention se fera donc lorsqu'un maximum de repousses sont levées mais avant une trop forte concurrence.

BIO

Les principes de désherbage mécanique ou de semis en association sont les mêmes que celle citées ci-après à part que si la pression des graminées ou des vivaces est trop forte on préférera un semis à interligne large afin de permettre le sarclage. Contre les limaces, seul le phosphate de fer est autorisé.

Il est possible de [désherber mécaniquement](#) le colza avec un à deux passages de herse étrille (4 feuilles) ou/et un passage avec la sarclouse à socs (4 feuilles) en automne. Le sarclage est possible dès le stade 3 à 4 feuilles mais la couverture du sol par le colza étant rapide, une certaine concurrence est tolérable.

Insectes d'automne (FT 1.36, 6.61/66)

La pose d'un piège (cuvette jaune) dès le semis permet de suivre le vol des altises et d'évaluer le risque lié aux larves qui se logeront dès fin septembre dans les pétioles des plantes de colza ([☑ ravageurs d'automne](#)). Le piège permet également de suivre la tenthrède et le charançon du bourgeon terminal. Dans un premier temps, la cuvette remplie d'eau savonneuse sera enterrée au 2/3 afin de capturer les altises adultes qui se promènent au sol.



La relative fraîcheur du week-end passé suivie par quelques journées chaudes incite les altises à rejoindre les parcelles pour la reproduction.

Le vol de [grosse altise](#) ([☑ vidéo](#)) est annoncé dans le [réseau d'observation](#), relativement modeste sur la



plupart des sites et plus important pour certains. Sur des colzas bien développés aucun risque pour la culture n'est à craindre. Le seuil d'intervention est atteint si 50% des plantes ont plus de 25% de la surface foliaire détruite (image ci-dessus).

Des dégâts de [petite altise](#) ([☑ vidéo](#)) sont signalés dans différentes régions. Elles migrent généralement des parcelles de colza de l'année précédente.

Sur certaines parcelles (Burtigny, St-Livres, Grançy ou Bournens, ...) des dépérissements de jeunes plantules de colza à la levée et au stade cotylédons sont constatés. Des pullulations de milliers de punaises ([Nysius cymoides](#); confirmé par Agroscope) ont été observées localement et ont nécessité le resemis des zones touchées.

Les populations de punaises devraient probablement diminuer avec la baisse des températures; le suivi des parcelles concernées est en cours.

Les interventions insecticides sont soumises à [autorisation](#). (il est nécessaire d'avoir ouvert le dossier 2023 et saisi la parcelle).



Contrôler les conditions d'utilisation concernant la protection de l'eau [superficielle](#) ou [souterraine](#).

TOURNESOL

Les températures estivales ont favorisé la maturation du tournesol. Il est essentiel d'apprécier une parcelle dans son ensemble. L'objectif est de récolter entre 6 et 9% d'humidité (FT 8.71) lorsque :

- le capitule est brun
- les fleurons laissent apparaître les graines
- il ne reste que quelques feuilles vertes



A une humidité plus élevée, le battage est plus difficile (grilles bouchées).

Il est important d'inclure les prévisions météo dans le choix de la date.

INTERCULTURE

Nouvelles exigences



L'octroi des contributions pour la couverture appropriée du sol (Fr 250.-/ha) nécessite une couverture de toutes les parcelles de l'exploitation dès la récolte en l'espace de **7 semaines** si la récolte se fait avant le 30 septembre (cela concerne également les parcelles de maïs ensilage, soja, tournesol ou betteraves) et aucun travail du sol sur l'entier de la surface des couverts avant le 15 février 2023. **Même une petite surface qui ne respecte pas ces exigences, fera perdre la contribution** pour l'entier de l'exploitation. Un passage de Strip-til ou la destruction chimique sont toutefois possibles en automne (présence de colza ou de repousses de céréales avant betteraves ou pommes de terre).



Le couplage avec la mesure techniques culturales préservant le sol (Fr. 250.-/ha) est abandonnée pour cette année.

Vu les récoltes précoces du maïs et le manque de précipitations, la rémanence des herbicides pourrait limiter la levée d'éventuels couverts ou dérobée en particulier les légumineuses. Pour les herbicides racinaires ou les tricétones un travail du sol léger devrait être suffisant mais pour les sulfonyles (nicosulfuron ou foramsulfuron) seul un labour évitera les risques si l'application a été réalisée à moins de 3 mois.

PRAIRIE

Lutte rumex (FT 17.32)

Les conditions sont propices aux interventions de surface contre les [rumex](#) dans les prairies établies. La lutte en automne permet une meilleure efficacité pour une perte de fourrage moindre.

Une intervention en plante par plante est toujours possible qu'elle soit mécanique ou chimique (Ally Tabs). Le Simplex n'est plus utilisable après fin août.



Sur les prairies nouvellement semées, les

traitements effectués avec du MCPB (Divopan, Trifoline, etc.) dès que les trèfles et les graminées ont atteint le stade de 3 feuilles sont généralement efficaces sur des jeunes rumex (voir photo). L'ajout d'engrais liquide limite l'effet du traitement sur les plantes fourragères. Lorsque les jeunes rumex atteignent le stade 3-5 feuilles l'adjonction d'ASULAME est nécessaire. La luzerne supporte mal le MCPB.

La lutte contre les adventices annuelles peut intervenir ultérieurement par une **coupe de nettoyage**. L'adjonction d'un herbicide à base de BENTAZONE au MCPB permet aussi de détruire certaines dicotylédones annuelles mais l'intervention est coûteuse et pas toujours satisfaisante.

METEO DES PRES



Les précipitations de ces deux dernières semaines cumulées aux températures douce d'arrière-saison ont permis aux herbages de repartir. La pousse de l'herbe reste toutefois très limitée (environ 20kg de MS par ha).

Le tableau « [Météo des prés](#) » vous aide à calculer la part complémentaire à la pâture en fonction de votre troupeau et des surfaces à disposition (une version est également disponible pour les [vaches allaitantes](#)).

Il faut profiter de cette pousse de l'herbe (à pâturer ou à faucher en regain avant les coups de froid potentiels de cette période) pour ne pas trop taper dans les stocks fourragers de l'année. Une complémentation à crèche reste indispensable. Il faut en effet éviter la sur-pâturation des prairies, qui risque de pénaliser les repousses automnales et dégrader la composition botanique pour l'année suivante.

Ensilage de maïs

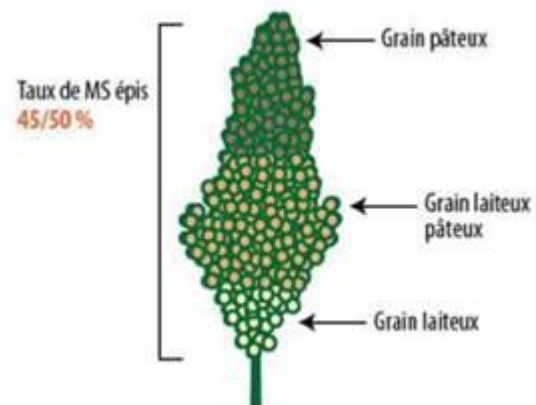
Les ensilages de maïs sont terminés dans la plupart des régions avec 3 semaines d'avance.

Dérobées estivales

Il est temps de faire la deuxième coupe pour les sorghos multicoups semés début juin.

Le stade optimum de récolte du sorgho monocoupe se situe autour de 30% de MS dans la plante entière. En faisant le test de torsion de la tige, si du jus coule, le stade optimal n'est pas encore atteint.

On peut également vérifier la maturité avec le grain. Le stade optimum de récolte correspond à environ 45 – 50% de MS dans l'épi, selon la répartition suivante :



En silo tranchée, le sorgho monocoupe est difficile à tasser et des jus peuvent couler s'il est trop humide. Si c'est votre type de stockage, il est préférable de mettre le sorgho par-dessus ou entre deux couches de maïs (« en sandwich »).

- SPV : 50% seigle, 35% pois fourrager, 15% vesce d'hiver à 100kg/ha
- SVTi : 74% seigle fourrager, 17% vesce d'hiver, 9% trèfle incarnat à 70kg/ha

Semis des prairies temporaires

Les prairies peuvent encore être semées. On peut également envisager de semer une prairie sous un couvert hivernant, en un seul passage (tout mélangé) ou en deux passages (le couvert à 2-3 cm, puis la prairie à 1cm). Voici plusieurs options de mélanges :

Fumure

Après un été sec et chaud, le retour de la pluie va permettre de minéraliser les sols. Un apport de d'azote n'est donc pas nécessaire à ce stade.

Betteraves sucrières (eau de surface)

Produits avec des contraintes d'utilisation			
Dérive	20m	H	Lenacil, Spark, Venzar
		I	Karate Zeon, Ravane 50, Tak 50 EG, Techno 10 CS
	50m	F	Ethosan, Spyrale
		I	Aligator (max 0.3 l/ha), Decis Protech (max 0.5l/ha), Deltaphar (max 0.3 l/ha), Talstar SC (0.2 l/ha)
	100m	I	Aligator (> 0.3 l/ha), Cyperméthrine, Decis Protech (> 0.5l/ha), Deltaphar (> 0.3 l/ha), Fastac Perlen, Fury 10 EW
		Ru	1 pt
F	Difcor 250 SC, Ethosan, Spyrale		
I	Aligator, Cyperméthrine, Decis Protech, Deltaphar, Fastac Perlen, Fury 10 EW, Gazelle SG, Oryx Pro, Pirimicarb 50 WG, Pirimor, Pistol		
2 pts	H		Calado, Conviso One, Debut DuoActive, Deluge, Dual Gold, Frontex

Betteraves sucrières (eau souterraine)

Produits interdits ou à éviter			
Zones de source S2 ou S3	H	Betanal maxxPro, Calado, Debut DuoActive, Deluge, Dual Gold, Frontex, Lenacil, Select, Solanis, Spark, Tanaris, Venzar, Venzar 500 SC	
	F	AmistarXtra, Priory Top	
Restriction quantité	H	Métolachlore (1.5 kg/3ans): Calado, Deluge, Dual Gold, Frontex Quinmerac (1 fois/2ans): Solanis, Tanaris	
	M	Métaldéhyde (0.7 kg/an): Amilon 5, Axcela, Carakol 5, Duroschnack Longlife, Lentilles antilimaces, Limax Power, Metarex Inov, Metarol, Steiner Gold, Schneckenkorn Carasint	
Restriction zone karstique	H	Calado, Deluge, Dual Gold, Frontex, Solanis, Tanaris	

Colza (eaux surface)

Dérive	20m	H	Colzaphen, Rodino ready, Successor 600,
		F	Caramba, Sirocco
		I	Gazelle 120 FL, Karate Zeon, Ravane 50, Tak 50 EG, Techno 10 CS
	50m	I	Aligator (<0.3 l/ha), Decis Protech (<0.3 l/ha), Deltaphar (<0.3 l/ha), Talstar SC
	100m	I	Aligator (> 0.3 l/ha), Blocker, Cyperméthrine, Decis Protech (> 0.5l/ha), Deltaphar (> 0.3 l/ha), Fastac Perlen, Fury 10 EW
	Ru	1 pt	H
F			Bogard, Caryx, Difcor 250 SC, Sico, Slick, Tilmor
I			Aligator, Blocker, Cyperméthrine, Decis Protech, Deltaphar, Fastac Perlen, Fury 10 EW, Gazelle SG, Oryx Pro, Pirimicarb 50 WG, Pirimor, Pistol
2 pts		H	Bengala, Bredola (< 1.5 l/ha), Butisan S (< 1.5 l/ha), Nimbus Gold, Rapsan 500 SC (< 1.5 l/ha), Trax (< 1.5 l/ha)
		H	Bredola (>1.5 l/ha), Butisan S (>1.5 l/ha), Rapsan 500 SC (>1.5 l/ha), Trax (> 1.5 l/ha)

Colza (eaux souterraine)

Produits interdits ou à éviter		
Zones de source S2 ou S3 ou Zu	H	Bengala, Brasan Trio, Bredola, Butisan S, Colzaphen, Colzor Trio, Devrinol Plus, Effigo, Galipan 3, Nimbus Gold, Rapsan 500 SC, Rodino ready, Select, Solanis, Successor 600, Tanaris, Trax
	F	Amistar, AmistarXtra, Globaztar SC
Restriction quantité	H	Diméthachlore (0.75 kg/3ans): Brasan Trio, Colzor Trio, Galipan 3 Metazachlore (1 kg/3ans): Bengala, Bredola, Butisan S, Devrinol Plus, Nimbus Gold, Rapsan 500 SC, Trax Péthoxamide (1 fois/2 ans): Colzaphen, Rodino ready, Successor 600 Quinmérac (1 fois/2ans): Solanis, Tanaris
	M	Métaldéhyde (0.7 kg/an): Amilon 5, Axcela, Carakol 5, Duroschnack Longlife, Lentilles antilimaces, Limax Power, Metarex Inov, Metarol, Steiner Gold, Schneckenkorn Carasint
Restriction zone karstique	H	Solanis, Tanaris